



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA du 6 MAI 2026

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

FO Justice refuse d'ouvrir cette instance dans le silence. Ce silence serait une trahison.

Avant toute chose, nous tenons à rendre un hommage sincère, appuyé et sans réserve à l'ensemble des personnels du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes. Chaque jour, sur le terrain, ces femmes et ces hommes assurent leurs missions avec un professionnalisme exemplaire, un sens aigu du devoir et une loyauté sans faille envers le service public pénitentiaire dans des conditions pourtant de plus en plus difficiles. Car la réalité est connue de tous : sous-effectif chronique, postes vacants non pourvus, multiplication des tâches, charge de travail en constante augmentation, climat de tension permanent. À cela s'ajoutent une fatigue accumulée, une pression psychologique grandissante et un sentiment d'abandon qui ne cesse de s'installer.

Mais que les choses soient parfaitement claires :

Ce dévouement n'est pas inépuisable. Il y a des limites !!

Par ailleurs, force est de constater que notre établissement fonctionne désormais de manière permanente en mode dégradé. Ce qui devait relever de l'exception est devenu la règle. Cette situation a des conséquences directes sur l'organisation du travail et entraîne une dégradation continue des conditions d'exercice des missions.

De ce fait, le schéma de relève, notamment pour assurer les pauses méridiennes, n'est plus garanti dans des conditions normales et satisfaisantes.

Dans les faits, de nombreux agents sont contraints de demeurer à leur poste sans pouvoir bénéficier de véritables temps de pause. Plus grave encore, certains sont amenés à prendre leur repas dans leur bureau, dans des conditions indignes, bien souvent sans aucune compensation financière.

Cette situation constitue une atteinte directe aux droits fondamentaux des agents. Elle n'est plus tolérable ! Elle n'est plus acceptable !!

FO Justice le dit avec gravité : poursuivre dans cette voie conduit inévitablement à une dégradation irréversible des conditions de travail et à une démobilisation croissante des personnels.

Nous refusons cette fatalité !!

FO JUSTICE ÉXIGE :

- **Le paiement sans condition des heures de pause méridienne dès lors que les agents ne sont pas en mesure d'en bénéficier pleinement. Il s'agit d'un principe fondamental relevant du respect des agents et d'un droit légitime.**
- **Une véritable réflexion afin que les personnels ne soient plus contraints de déjeuner sur leur poste de travail.**
- **La mise en œuvre des engagements de l'administration pris en matière de comblement des postes vacants.**

L'engagement quotidien des agents du CP AIX-LUYNES, dépasse bien souvent le strict cadre de leurs obligations professionnelles, mérite une reconnaissance réelle, concrète et immédiate. Il mérite du respect, des actes forts et un soutien sans ambiguïté, certainement pas le silence ou l'indifférence.